

PARLER FRANÇAIS POUR LE DEVENIR

CORRIGÉS

1. Les candidats à l'obtention de la nationalité française **doivent obtenir un diplôme de langue française.**

2. Le nombre de demandes de naturalisation **augmente.**

3.

Coût	12 euros
pour une durée de	1 an
Fréquence des cours	2 fois par semaine

4. Des cours de conversation **pour une meilleure intégration**

5. **elle n'a pas assez de ressources pour accepter toutes les demandes.**

6. Nationalité : **éthiopienne**

Année d'arrivée en France : **2001**

7. La profession de Ficré consiste à **aider les personnes âgées à domicile.**

8. **elle ne connaît pas encore le résultat.**

9. 1) **Ils reçoivent trop d'appels et ne sont pas assez** (« ils sont submergés d'appels »).

2) **Le personnel d'accueil ne sait pas toujours répondre aux questions des étrangers.**

3) **Les candidats à la naturalisation sont un peu angoissés, un peu nerveux.**

10. **Une baisse du nombre de dossiers de candidature à la naturalisation.**

11. 2 réponses parmi :

– **Si on devient français, on doit parler français.**

– **Avoir un document objectif sur le niveau de français.**

– **Avoir un document qu'il reconnaît** (« agréé par le Ministère de l'intérieur »)

12. **60 millions d'euros.**

13. **entre 100 000 et 150 000.**

TRANSCRIPTION DE L'ENREGISTREMENT

Présentateur de l'émission : À 7 heures et 32 minutes, *Le choix de la rédaction* – Apprendre le français pour le devenir. Depuis le premier janvier, c'est une obligation : les candidats à la nationalité française doivent passer un test de connaissances ou bien justifier de leur bonne connaissance du français par un diplôme. Cette disposition durcit donc les conditions d'obtention de la nationalité, notamment en raison du nombre de demandes que les associations ne peuvent pas absorber. C'est *de choix de la rédaction*. Il est signé Omar Ouahmane.

1^{ère} Femme : – J'ai acheté... un sac... la semaine prochai... euh, la semaine dernière.

2^{ème} Femme : – Eh ben voilà : c'est parfait !

Omar Ouahmane : Ici à l'association des familles de Charenton-le-Pont dans le Val-de-Marne, deux fois par semaine, ces femmes, toutes étrangères, viennent apprendre à parler convenablement le français. Pour cela, elles se sont acquittées de la somme de 12 euros, soit le prix d'une adhésion à l'année.

1^{ère} Femme : – J'étais église...

2^{ème} Femme : – Non !

Omar Ouahmane : *Des cours de conversation pour une meilleure intégration*, c'est le credo de la structure qui depuis le 1^{er} janvier a dû refuser du monde. Dominique Durqué, présidente de l'association des familles de Charenton-le-Pont.

Dominique Durqué : L'arrivée de cette loi, la mise en place de cette loi a amené les gens à faire cette demande dans l'urgence, hein, ça je n'le cacherai pas, puisque nous nous retrouvons avec six personnes suivies de façon officielle chez nous, mais que nous avons une liste d'attente de quinze personnes : ça n'était jamais arrivé.

2^{ème} Femme : Voilà ! C'est formidable ! *J'ai fait la fête parce que c'était la Noël orthodoxe.* (voilà !) Et ça c'est une belle phrase de français en plus, ça me va bien !

Omar Ouahmane : Parmi ces femmes, seule Ficré, Éthiopienne, en France depuis 2001 et auxiliaire de vie, a passé ce fameux test. Elle attend désormais le résultat.

Ficré : La France euh... est pays... de démocratie, voilà ! Je suis bien ici. J'ai passé le test. Si il passe, il passe. Et j'ai besoin pour parler. Si je suis ici : obligé, obligé, pour parler, tout ça.

Omar Ouahmane : Et ces attestations sont délivrées par des organismes reconnus par le Ministère de l'intérieur, comme l'Alliance française de Lyon, où depuis le 1^{er} janvier, là aussi, le standard de l'accueil ne cesse de répondre à des étrangers en quête d'informations. Elisabeth Lango-Grillat, responsable pédagogique de l'Alliance française de Lyon.

Elisabeth Lango-Grillat : ça a changé que... il y a énormément de public qui nous appellent, parce qu'il est justement intéressé par les TCF naturalisation.

Omar Ouahmane : Est-ce qu'on peut dire que vous avez été submergés d'appels ?

Elisabeth Lango-Grillat : Oui, nous avons été submergés d'appels. Et c'est vrai que les... les collègues qui travaillent à l'accueil n'ont pas forcément toutes les clés pour répondre à ces personnes qui téléphonent toujours avec euh... une certaine volonté de... faciliter cette naturalisation et donc qui sont un peu angoissés, inquiétés par ces nouvelles dispositions.

Omar Ouahmane : Si le Ministère de l'intérieur se défend de vouloir grâce à ce test limiter l'accès à la nationalité française, le résultat est là : depuis le 1^{er} janvier, on constate une baisse du nombre de dossiers. Cédric Spérandio, chef du service de l'immigration et de l'intégration de la préfecture du Rhône.

Cédric Spérandio : Depuis le 1^{er} janvier, on constate, au niveau des guichets pour les naturalisations par mariage, qu'il y a une demande qui est un peu moindre qu'en fin d'année 2011, puisque les personnes doivent désormais se présenter avec ce diplôme.

Omar Ouahmane : Est-ce que ça devrait avoir un impact sur le... forcément, sur le nombre de naturalisations chaque année ?

Cédric Spérandio : Nécessairement... mécaniquement il devrait y avoir un impact en 2012...

Omar Ouahmane : à la baisse !

Cédric Spérandio : à la baisse, évidemment. La volonté euh... ministérielle, c'était : si on devient Français, il faut parler français. Ça paraît une évidence de dire ça comme ça, euh... mais c'était au moins d'avoir un document, également, qui soit objectif sur cette maîtrise du français et agréé par le Ministère de l'intérieur.

Omar Ouahmane : Et si l'on en croit le Ministère de l'intérieur, l'État consacre chaque année 60 millions d'euros pour l'enseignement du français aux migrants. Des moyens jugés insuffisants par les associations aujourd'hui débordées par l'afflux de nouveaux élèves. On estime entre 100 et 150 000 étrangers qui suivent chaque année des cours de français.

Présentateur de l'émission : *Le choix de la rédaction* signé ce matin Omar Ouahmane. Le prochain rendez-vous avec l'actualité sur france culture à 8 heures.